280 Hist. du B. Can., N° 7

50ème ANNIVERSAIRE

DU MARIAGE DE

SIEUR FRANCOIS VEZINA

ET DE

DAME CLAIRE MOISAN

Célébré à l'Eglise St. Jean, le 30 avril 1867.

QUEBEC
IMPRIMERIE DE LÉGER BROUSSEAU
Rue Buade, Haute-Ville

1867

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
6, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

BIBLIOTHEQUE S.M.Q. 1964 Séminaire de Québec

Sa Grandeur
Monseigneur de Tloa

avec les compliments
de
Mr L. Vézina fils.

Il s'est glissé 4 ou 5 erreurs & une omission
dans l'impression de ce pamphlet.

50ème ANNIVERSAIRE

DU MARIAGE DE

SIEUR FRANCOIS VEZINA

ET DE

DAME CLAIRE MOISAN

Célébré à l'Eglise St. Jean, le 30 avril 1867.

QUEBEC
IMPRIMERIE DE LÉGER BROUSSEAU
Rue Buade, Haute-Ville

1867

50e ANNIVERSAIRE

DU MARIAGE DE

SIEUR FRANCOIS VEZINA

ET DE

DAME CLAIRE MOISAN.

Mardi, le 30 avril dernier, les citoyens du faubourg Saint-Jean assistaient à une cérémonie aussi imposante que nouvelle, qui se fêtait pour la première fois à l'Eglise Saint-Jean. Ils s'y étaient rendus en grande foule comme aux jours des grandes fêtes, pour être témoins de la célébration du 50me anniversaire du ma-

riage de Sieur Frs. Vézina, ancien et respectable citoyen du faubourg Saint-Jean, et de Dame Claire Moisan.

Le grand concours des fidèles qui se rendaient avec empressement et s'assuraient de leur place longtemps d'avance ; les joyeuses volées des cloches ; les riches ornements qui décoraient l'Eglise ; les harmonieux accords de l'orgue ; les cantiques sacrés ; la pompe avec laquelle la messe fut célébrée ; tout en un mot annonçait un jour de réjouissance ; tout redisait hautement que les citoyens du faubourg Saint-Jean étaient heureux de pouvoir rendre aux époux un solennel tribut d'hommage et de respect, que ces vénérables vieillards avaient si bien

mérité par la pratique des vertus dont ils ont donné l'exemple durant cinquante années d'union.

Plusieurs membres du clergé, parmi lesquels on remarquait M. le curé de Québec, avaient bien voulu contribuer, par leur présence, à rehausser la pompe de la cérémonie déjà si imposante. M. Grenier, curé de Saint-Henri, chanta la messe, assisté de MM. LePage et Cinq-Mars, qui remplissaient les fonctions de diacre et sous-diacre. M. Cloutier, curé de Saint-Féréol, et neveu des époux, fit le sermon de circonstance. Le prédicateur s'acquitta de sa tâche avec un rare bonheur ; il parla de la sainteté du mariage, des devoirs des époux, et appela

les bénédictions du Seigneur sur les deux héros de la fête et sur leurs enfants.

Après l'auguste sacrifice de la messe, dans lequel ils avaient cimenté leur union en recevant le pain de la nouvelle alliance, et rendu grâce à Dieu des bienfaits dont il les avait comblés durant 50 ans de mariage, les vénérables époux, avec leurs enfants et petits-enfants, et plusieurs amis, se rendirent à la maison de leurs fils, Frs. Vézina, écuyer, caissier de la Banque Nationale, où les attendait une table somptueuse. Sans parler de la partie substantielle du banquet, qui pourrait faire venir l'eau à la bouche à plus d'un lecteur, disons de suite un mot de la partie principale et plus intellec-

tuelle, qui ne laisse pas d'avoir son attrait.

Sa Grandeur Mgr. de Tloa, qui avait bien voulu honorer de sa présence cette fête de famille, porta la première santé ; il félicita les époux, et leur souhaita de célébrer le 60ème anniversaire de leur mariage et de bien longues années encore. Entre autres santés qui furent présentées après celle de Sa Grandeur, la principale fut celle que M. Frs. Vézina, fils, porta à ses vieux parents. Il parla en son nom et au nom de ses frère et sœurs. Il dit qu'il avait le cœur plein du souvenir des bontés de ses vieux parents, et qu'il désirait depuis longtemps avoir une occasion de leur en exprimer sa recon-

naissance ; qu'il n'entreprendrait pas d'énumérer les sacrifices de chaque jour qu'ils avaient faits surtout pour leur procurer le bienfait de l'éducation, mais que son cœur n'en mettait aucun en oubli. Il les pria de vouloir croire à la sincérité des sentiments de sa reconnaissance et agréer les vœux qu'il faisait pour eux.

Si le bonheur dépend des souhaits, a-t-il ajouté, une grande félicité vous attend. Il parla ensuite de la famille Vézina en Canada, rendue à la 5ème génération depuis 217 ans, donna plusieurs détails sur les différentes ramifications de cette famille déjà si nombreuse, issue du mariage de Jac. Vézina et

Marie Boisdon, lesquels sont arrivés en Canada en 1650.

M. A. Vézina, petit-fils des époux, présenta une autre santé à ses vénérés parents au nom de ses frère et sœurs et de ses cousins. Il félicita les époux de se voir renaître en quelque sorte dans de nombreux petits-enfants, et il leur donna l'assurance qu'ils se feront un devoir de suivre les beaux exemples que leur ont donnés leurs vieux parents et d'hériter de leurs vertus. Parmi ces petits-enfants, 23 sont venus autour de leurs vieux parents, et douze ont été conviés au céleste banquet des anges à des noces qui ne finiront jamais ; ils joignent sans doute leurs prières aux vœux que leurs

frères vivants ont adressés au ciel pour leur bonheur.

" Veuillez donc, mes chers parents, a-t-il dit en finissant, placer ces vœux pour votre bonheur au premier rang de tous ceux qui peuvent être adressés, ils le méritent par leur sincérité, et seront toujours gravés dans le cœur et la pensée de vos bons petits-enfants."

On proposa ensuite la santé aux parents et amis absents, et bien d'autres santés dans lesquelles le sentiment et la gaîté firent les plus grands frais. Les convives se retirèrent de table pour aller se recréer dans le salon au son de la musique habilement exécutée sur le piano par les demoiselles Vézina.

Une jeune petite-fille des époux, Mlle. Léda Vandry, adressa à ses vieux parents quelques paroles de félicitations au nom de ses petits cousins. Elle dit qu'elle n'était pas bien savante dans l'art de parler, mais que le cœur n'avait pas besoin de recevoir de leçon pour aimer ses parents, et pour elle, elle n'avait pas besoin d'interprète pour demander à ses chers parents, au jour de leur 50ème anniversaire de mariage, de lui permettre de sauter à leur cou, et que ses embrassements seraient plus éloquents que ses paroles.

Les amis se retirèrent et laissèrent la famille goûter le bonheur que la Providence leur avait ménagé.

Au souper, un ami de la famille adressa aux époux une petite pièce de poésie.—*Communiqué au " Courrier du Canada "* le 6 Mai 1867, *par le* Révd M. LePage.

ALLOCUTION.

Analyse de l'allocution prononcée dans l'Eglise Saint Jean Baptiste de Québec, le 30 avril 1867, à l'occasion du 50me anniversaire du mariage de Sieur

François Vézina et de Dame Claire Moisan.

Après l'Evangile, M. C. F. Cloutier, curé de Saint Féréol, et neveu des époux, monta en chaire et fit une instruction sur la dignité et les devoirs de l'état du mariage. Voici quelques fragments de cette allocution. Nous suppléons par l'analyse aux parties de ce discours dont nous n'avons pu nous procurer le texte.

> " *Sanctificabis annum quinquagesimum : ipse est enim jubilæus.*" Vous sanctifierez l'année cinquantième, car elle est une année jubilaire.—Lévitique, Ch. 25, verset 10.

" Mes frères, il est écrit au livre du Lévitique : Vous sanctifierez l'année

cinquantième, car el'e est une année jubilaire : *Sanctificabis annum quinquagesimum*, etc.... Or, si dans la durée du monde, chaque demi-siècle doit être marqué par quelque grande manifestation, n'est-il pas raisonnable que dans la vie beaucoup plus restreinte des particuliers, la même période soit consacrée par un acte religieux ? De là, la pieuse pensée qui assemble toute une paroisse, l'élite de tout un diocèse autour du prêtre, autour du pontife, qui célèbre la cinquantième année du sacerdoce. De là, l'usage des époux chrétiens d'appeler sur eux les prières et les bénédictions de l'église après cinquante ans d'union conjugale : fête touchante où

éclatent les actions de grâces, les vœux et les transports d'une sainte jubilation. *Sanctificabis annum quinquagesimum : ipse est enim jubilæus.*"

" Vénérables époux, vous l'avez comprise, cette parole de nos Livres Saints, et vous la proclamez aujourd'hui d'une manière bien solennelle en venant dans ce temple remercier le Seigneur du don précieux qu'il vous a fait et des grâces reçues durant votre longue carrière. Accordez-nous de prendre part à cette fête jubilaire, de vous féliciter de cette faveur insigne, de joindre nos actions de grâces aux vôtres et d'implorer les bénédictions du Ciel pour vous et pour votre postérité. Toutefois je dois m'appliquer

à ne point violer les proportions qu'il faut maintenir à une fête si intime et si personnelle. Permettez-donc que, sans autre préambule, je me renferme strictement dans les limites de mon sujet, et que dussé-je en cela tromper l'attente publique, je me contente de demander à la Sainte Ecriture la dignité et les devoirs de l'état du mariage."

Le prédicateur montre alors que toujours, et dans tous les temps, le mariage a été un contrat établi et béni de Dieu, que son institution remonte au commencement du monde, au jour où Dieu donna Eve à Adam pour compagne, comme on peut le lire dans le second chapitre du livre de la genèse, verset 18

et suivants. Il fait voir ensuite que Jésus-Christ, pour rendre le mariage plus auguste et plus inviolable, l'a élevé à la dignité de Sacrement de la Nouvelle-Loi, Sacrement que l'Apôtre Saint Paul appelle Grand Sacrement (Epître aux Ephésiens, Chapitre 5), parce que l'union qu'il établit entre l'homme et la femme, est le symbole d'un grand mystère. Après avoir rapporté et commenté les paroles de Saint Paul dans son épitre aux Ephésiens, chapitre 5, versets 24 et 25, l'orateur s'est écrié :

" Vous l'entendez, chrétiens, notre divin Sauveur a voulu que sa sainte et chaste union avec l'Eglise fut copiée et rendue sensible dans chaque famille

entre l'époux et l'épouse, afin que chaque famille fut une église domestique, et qu'ainsi la société qui n'est que l'assemblage de toutes les familles, devint un peuple de saints. Quiconque, par conséquent, reçoit avec de saintes dispositions l'auguste Sacrement de mariage, et remplit fidèlement les devoirs de cet état, entre par là de plein-pied dans la noble lignée de ceux qui ont figuré le Messie depuis le commencement du monde. Et si cette union conjugale subsiste pendant l'espace d'un demi-siècle, quelle gloire appartient à cette vie d'époux ! " Puis s'adressant aux deux héros de la fête, il a ajouté :—" Je viens de dire par là, vénérables époux, le rang

que vous tenez dans l'illustre assemblée des Patriarches qui ont eu le glorieux privilége de figurer le Sauveur depuis le commencement du monde. Oui, pendant cinquante ans, vous avez eu l'honneur d'être la figure et le symbole de l'union sainte de Jésus-Christ avec son Eglise, et de sa divine indissolubilité ! C'est un grand honneur, mais qui impose de grandes obligations, *et honor et onus*, car comme Jésus-Christ aime l'Eglise d'un amour véritable, constant et en vue de son bonheur éternel ; comme il est fidèle à lui tenir toutes ses promesses ; ainsi les époux doivent s'aimer réciproquement et se garder une fidélité inviolable pendant

toute leur vie." Evangile selon St. Luc, ch. I, verset 6.

En second lieu le prédicateur dit que les époux chrétiens, pour répondre à la sublimité de leur vocation, doivent s'appliquer comme les parents du saint Précurseur de Jésus-Christ, à marcher sans reproche dans tous les commandements et les ordonnances du Seigneur. Il ajoute ensuite que pour être justes devant Dieu, comme Zacharie et Elizabeth, il suffit de remplir fidèlement les devoirs de l'état où la Divine Providence nous a appelé. Il expose en peu de mots les deux principaux devoirs du mariage : un amour réciproque et une fidélité inviolable ; explique les qualités que

doivent avoir ces deux vertus pour rendre les époux heureux en cette vie et en l'autre. Il termine enfin son discours par les paroles qu'on va lire et qui furent écoutées avec la plus vive attention.

" Vénérables époux, il y a cinquante ans, prosternés aux pieds des autels et en présence du ministre de Jésus-Christ, vous vous êtes juré cet amour réciproque et cette fidélité inviolable, et vous avez demandé à Dieu de répandre ses plus abondantes bénédictions sur votre alliance.

Dieu a exaucé votre prière, au delà peut-être de votre attente, et vous venez aujourd'hui l'en remercier. Je ne louerai pas vos personnes, votre humilité

en serait alarmée, et mon cœur est d'accord avec les oracles sacrés pour me faire désirer de ne vous louer jamais ; puisque l'Ecriture défend de louer un homme quelconque avant sa mort : *Ante mortem ne laudes hominem quemquam.* (Ecclésiastique, ch. 11, verset 30). Il me suffit que pendant un demi-siècle vous ayez, à l'exemple des parents de Saint Jean-Baptiste, marché d'une manière irrépréhensible dans la voie des préceptes et des ordonnances du Seigneur ; il me suffit que vos enfants et vos petits-enfants, qui adressent en ce jour de ferventes prières au Ciel pour votre bonheur, qui demandent à Dieu de vouloir bien conserver encore long-

temps au milieu d'eux ceux qui leur sont si chers et si vénérables, soient comme vous, animés d'une foi vive, d'une piété sincère, d'une charité ardente, en un mot remplis de toutes les vertus qui font les bons chrétiens et les saints. Cela me suffit, dis-je, pour que la participation de tout ce peuple à cette fête jubilaire soit complètement et surabondamment justifiée, et pour qu'aux actions de grâces commandées par le passé, nous joignions nos vœux pour l'avenir. Mais que vous souhaiterai-je en ce glorieux anniversaire ? Ce que je vous souhaite, c'est ce que la sainte Liturgie, par les prescriptions du Missel et de ses plus antiques sacramentaires, ordonne à ses ministres de

souhaiter aux époux chrétiens le jour où ils viennent aux pieds des autels appeler les bénédictions de Dieu et de l'Eglise sur leur union, savoir : la grâce et les bénédictions de Dieu, une santé prospère, une heureuse vieillesse, et ensuite la Béatitude éternelle. Oui, que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob demeure toujours avec vous, qu'il vous comble lui-même de ses plus abondantes bénédictions, qu'il vous accorde une santé prospère, une heureuse vieillesse entourée des enfants de vos enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération, et ensuite la gloire éternelle. Ainsi soit-il."

Les personnes présentes au déjeuner pris à la demeure de F. Vézina, écr., fils des époux, étaient :

Monseigneur C. F. Baillargeon, Evêque de Tloa.
Le Révd. M. Jos. Auclair, curé de Québec.
Le Révd. Jac. B. Grenier, curé de St. Henri.
Le Révd. A. Racine, Desservant de l'Eglise St. Jean.
Le Révd. M. Ath. Lepage, vicaire de St. Jean.
Le Révd. M. N. CinqMars, vicaire de St. Jean.
Le Révd. C. F. Cloutier, curé de St. Féréol.
F. Vézina, père, et son épouse Claire Moisan.
F. Vézina, fils, son épouse Elé. Rinfret et 7 enfants.
Eléonore Vézina, son époux N. Dubord et 1 enfant.
Emilie Vézina, son époux P. Bélanger et 2 enfants.
Adélaide Vézina, son époux Ed. Picher et 3 enfants.
Adélina Vézina, son époux Z. Vandry et 2 enfants.
Zoé Vézina, son époux Cy. Brochu et 2 enfants.
Marie Magdeleine Vézina, veuve J. B. Bourbeau, et
Marie Anne Vézina, veuve P. Cloutier, sœurs de l'époux.

MARIE MOISAN, veuve J. GINGRAS, sœur de l'épouse.
MICHEL MOISAN, frère et TOUPIN son épouse.
ANTOINE MOISAN, frère et LOUISE PATRY, son épouse.
LOUIS TRUDEL, Ami.
J. BTE. VÉZINA, neveu, et THÉOTISTE VÉZINA son épouse.
MADAME VEUVE VANDRY et DLLE. EMMA VANDRY.

PAROLES DE F. VEZINA, fils.

MONSEIGNEUR,

C'était le 22 Avril 1817, à Québec, que les deux époux, François Vézina, fils de Jean Vézina et de Christine Cantin, et Claire Moisan, fille d'Etienne Moisan et de Marie Ouvrard dit Laperrière, partaient de la demeure de feu Etienne Moisan, au coin des rues Ste.

Geneviève et St. Joachim, derrière le cimetière anglais, faubourg St. Jean, maison où je suis né, pour aller recevoir la bénédiction nuptiale dans l'Eglise Notre-Dame de Québec.

L'acte de mariage fut signé par le Révd. P. Clément, Vicaire, en présence de Jean Vézina, frère, servant de père, Charles Vézina, frère, J. B. Morand, ami, garçon d'honneur, Louis Trudel, ami, Etienne Moisan et Pierre Moisan, frères. Les Dames présentes étaient Marie Bourbeau, épouse de Jean Vézina, Ursule Vézina, sœur, fille d'honneur, et Marie Anne Vézina, sœur. Curieuse coincidence, c'est que M. Louis Trudel et Dame Marie Anne Vézina, veuve P.

Cloutier, qui étaient présents au mariage des époux que nous fêtons, assistent encore à la fête de ce jour.

Le 50me anniversaire de ce mariage nous rappelle aujourd'hui de bien doux souvenirs, et je croirais, Monseigneur, manquer au plus essentiel de mes devoirs, si je négligeais, dans cette belle fête, d'adresser à mes chers parents pour mes frère et sœurs et pour moi-même, l'expression des sentiments qui règnent dans nos cœurs, ceux de l'amour filial et du tendre respect. Il n'est pas nécessaire d'interroger lorsque le cœur parle, et le nôtre, mes très-chers Parents, est tellement plein du souvenir de vos bienfaits, que nous ne sommes embarassés que par

l'abondance des sentiments qui se présentent, pour vous exprimer toute notre reconnaissance.

Veuillez donc agréer les vœux que nous formons pour votre bonheur, et surtout, soyez assez bons pour croire à la sincérité des sentiments que votre tendresse nous a inspirés. Si le bonheur dépend des souhaits, une grande félicité vous attend : car si mes frère et sœurs ont conservé, comme moi, le souvenir des obligations que nous vous devons, l'époque où nous nous trouvons, doit vous procurer de nombreux témoignages de reconnaissance.

Vos enfants sont la sixième génération de la famille *Vézina*, en Canada, et je

me flatte que nous sommes les premiers, depuis 217 ans, qui ayons eu le bonheur de célébrer une pareille fête—tant les célébrations de ce genre sont rares dans les familles !

Jean Vézina et Christine Cantin, vos père et mère, n'ont pas eu ce bonheur. Et des neuf enfants qui composèrent leur famille, lesquels enfants sont tous entrés dans l'état de mariage, excepté Jean, le premier né, qui mourut à 11 mois, il n'y a que vous, mon père, à qui la Providence ait fourni l'occasion d'une pareille réjouissance de famille. Et nous, vos enfants survivants des treize qui ont composé votre famille, verrons-nous le 50me anniversaire de notre mariage? Dieu

seul le sait ! Quant à moi, qui ai déjà presque 23 années de mariage, je voudrais bien avoir le bonheur de posséder encore 27 ans ma chère Eléonore Rinfret, si cela pouvait lui procurer le plaisir de fêter une 50me dans sa famille ; mais j'en doute beaucoup !

Sans assurer l'exactitude des chiffres que je vais donner, en prenant seulement les pères et mères et leurs enfants, sans parler des petits-enfants et arrière-petits-enfants, excepté pour les deux dernières générations, je compte 105 membres de la famille *Vézina*, dont 59 nous ont dévancés dans le tombeau. Partons de l'an 1650, où arrivèrent en Canada, les deux époux ci-après, en premier lieu

mentionnés. Ils étaient partis de la paroisse de Reyrabul, pays d'Aunis, Evêché de Larochelle, en France, savoir :

1° Jacs. Vézinat et Marie Boisdon et 4 enfants.

2° Frs. Vézinat *puisné*, et Marie Clément et 3 enfants. (Jacs. Vézinat et Marie Boisdon avaient deux fils nommés " François " ; ils étaient distingués par François *ainé* et François *puisné*.)

3° Nicolas Vézinat et Margte Jolivet, et 6 enfants.

4° Charles Vézinat et Barbe Huot, et 4 enfants.

5° Jean Vézina et Christine Cantin, et 9 enfants dont cinq sont morts.

Des quatre survivants, trois sont ici

présents, savoir : 1° Marie Magdeleine, âgée de 78 ans, veuve de J. Bte. Bourbeau.

2° François, âgé de 74 ans, l'époux que nous fêtons.

3° Marie Anne, âgée de 69 ans, Veuve de Prisque Cloutier, mère de feu Prisque Cloutier, Ecclésiastique, décédé en 1851, et de Messire C. F. Cloutier, curé de St. Féréol qui nous a adressé ce matin une allocution digne de tout éloge.

Maintenant, mon cher père, viennent les familles de vos frères et sœurs, et la vôtre :

1° J. Bte. Vézina et Marie Bourbeau,—

ils eurent 12 enfants dont 5 sont morts.

2° Louis Vézina et Marie Fafard,—ils eurent 10 enfants dont 4 sont morts.

3° Marie Ursule Vézina et Nicolas Maheu,—ils eurent 3 enfants dont 1 est mort.

4° Marie Magdeleine Vézina et J. B. Bourbeau,—ils eurent 8 enfants dont 1 est mort.

5° Jean Charles Vézina et Magt. Cloutier,—ils eurent 16 enfants dont 8 sont morts.

6° François Vézina et Claire Moisan,—ils eurent 13 enfants dont 6 sont morts.

7° Marie Ursule Vézina et Pierre Ma-

heu n'eurent pas d'enfants. (Il y eut deux " Marie Ursule," dans la famille de J. Vézina et Christine Cantin, chacune mariée à un " Maheu " oncle et neveu.)

8° Marie Anne Vézina et Prisque Cloutier, ils eurent trois enfants dont 2 sont morts.

Je ne vas pas plus loin, puisqu'ici se trouve formé le nombre de 105 membres des familles que je viens de nommer, dont 59 sont morts.

Je regrette beaucoup que les circonstances n'aient pas permis de fêter cette 50me dans un temps un peu plus recrlé. La présence de mon frère Jean, sa femme et ses enfants, aurait ajouté à l'impor-

tance de la fête; mais les communications avec Chicoutimi, du Saguenay, où il réside sont impossibles dans ce moment.

Et si le Bon-Dieu ne l'eût pas décidé autrement, nous aurions aujourd'hui, notre bien-aîmé frère Octave qui, comme bien d'autres jeunes-gens irréfléchis, a quitté sa patrie pour aller chercher fortune à l'étranger où il est mort à l'âge de 27½ ans, à la bataille de Spottsylvania, dans l'armée américaine, le 12 Mai 1864. Ses cendres reposent dans l'Etat de Virginie.

Plusieurs autres membres de la famille, auraient bien aimé à faire partie de la

fête, mais il y a eu impossibilité chez eux de se rendre à l'invitation.

Nous aurions aimé sans doute à voir au milieu de nous,

1° Mon vénérable oncle Charles Vézina, seul frère vivant de mon cher Père, veuf de Mgte. Cloutier, et père de Zéphirin Vézina et Elzéar Vézina, écrs., tous deux avocats, et le premier protonotaire du District de Beauce. Il m'écrit ce jour de St. Joseph de la Beauce, sa résidence, qu'il est impossible de voyager en ce moment le long de la Rivière Chaudière autrement qu'à cheval.

2° Ma chère tante Marie Bourbeau, Veuve de Jean Touchet, épouse en pre-

mier mariage de Jean Bte. Vézina, de l'Ange Gardien, celle qui a présidé si longtemps avec son premier époux, à la tête de sa belle famille, dans la maison qui a vu naître mon père. Un accident qui lui est arrivé tout récemment l'a retenue à la maison. Mais nous avons pour la représenter, M. J. Bte. Vézina, mon bien-aimé cousin et sincère ami, ainsi que sa femme qui sont les donataires de cette respectable tante.

3° Dame Marie Fafard, veuve de Louis Vézina du Cap Santé, laquelle est retenue à la maison pour cause d'infirmité.

4° Jean Bte. Moisan, frère de ma

chère mère, demeurant à St. Grégoire-le-Grand, district de Montréal.

5° Dame Marie Anne Lacasse, sœur de feu Messire Lacasse, ci-devant curé de St. Henri, veuve de mon bien-aimé oncle Jos. Moisan, et mère de la Révde. Sœur St. Joseph, ma filleule, de la communauté de l'Hôpital Général.

6° Mon oncle Pierre Maheu, veuf de Ursule Vezina, lequel a été retenu à la maison tout l'hiver dernier pour cause de maladie.

7° Chs. Alex. Lesage, écr., médecin, Gradué et Licencié de l'Université Laval, établi dans sa paroisse natale, St. Grégoire-le-Grand de Montréal, lequel est aujourd'hui un étranger, mais

qui sera assez prochainement, je pense, un des membres de notre famille.

8° Le Révérend Jos. Laberge, curé de l'Ancienne Lorette, paroisse natale de ma bonne mère, et intime ami de ma famille.

Je termine, mes chers Parents, en priant le Ciel d'exaucer nos prières quotidiennes, et de vous faire couler des jours purs et sans nuages.

Puisse-t-il les prolonger longtemps pour le bonheur de votre famille et surtout pour moi qui aurai le bonheur de vous payer une dette d'honneur contractée envers vous dès ma jeunesse !

Car chaque année qui se renouvelle, en ajoutant à mon âge, augmente la

reconnaissance que je dois à vos soins et aux sacrifices que vous avez faits pour me préparer un avenir. Croyez que mon cœur ne met rien en oubli, et que chez moi la gratitude vient renforcer les sentiments d'amour filial que la nature inspire à tous les enfants.

PAROLES DE M. ADOLPHE VEZINA, fils de F. VEZINA, Ecr., Banquier, et petit-fils des Epoux.

Depuis pas moins de deux ans, mon père a attiré l'attention de ses enfants sur le cinquantième anniversaire du mariage des auteurs de ses jours. Depuis lors, nous avons dû consulter souvent l'almanach pour nous graver dans la

mémoire l'arrivée de cette belle époque. Nous y sommes rendus, Dieu en soit béni! Recevez, mon grand père et ma grande mère, au nom de mes frère et sœurs, ainsi que de tous vos petits enfants, nos souhaits et nos vœux. Puisse le Ciel vous faire passer sans nuages les jours qui s'écouleront jusqu'à ce que le temps nous ramène une nouvelle occasion solennelle de vous exprimer notre amour!

Tous vos 23 petits-enfants vivants, qui ont atteint l'âge de raison, et j'en compte quinze, se réjouissent, avec moi, j'en ai la conviction, de trouver en vous des parents chrétiens. Aussi en recueillez-vous les heureux fruits dans votre tranquille vieillesse, et il me semble

que vous vous voyez renaître dans vos enfants qui sont votre consolation et votre joie. Que dire de vos 12 petits enfants que Dieu n'a pas voulu laisser au milieu de nous ? Nous sommes privés de leur présence pour compléter ici le beau tableau que David nous retrace d'une heureuse famille rangée autour d'une table frugale ; mais ils sont au milieu des anges célestes qui les ont invités, j'aime à le croire, à prier pour vous pendant le Saint Sacrifice que nous avons offert ce matin.

Ce doit être un sujet de contentement et de joie pour vous, de voir à vos côtés de bons enfants, de braves citoyens, en qui sont représentés les intérêts de Dieu, les

intérêts de la religion et les intérêts de la société.

Vous devez là reconnaître l'importance et la nécessité de l'éducation chrétienne ; et se sont, j'en suis sûr, les motifs qui vous ont toujours engagés à faire des sacrifices matériels pendant votre vie laborieuse. Vos sacrifices ont été récompensés, et vous jouissez aujourd'hui de la consolation que vous avez méritée.

Quant à nous, mes frère et sœurs et moi-même, nous vous devons une éternelle reconnaissance pour votre dévouement à répandre l'éducation chrétienne chez vos enfants. Si nous sommes instruits, cela est dû, comme de raison, à la belle position de notre bon père qui ne

la tient qu'en raison de la haute éducation que vous lui avez fait donner au prix de bien grands sacrifices de votre part.

Veuillez placer nos vœux pour votre bonheur au premier rang de tous ceux qui peuvent vous être adressés ; ils le méritent par leur sincérité, et seront toujours gravés dans le cœur et la pensée de vos bons petits-enfants.

PRONONCE PAR LEDA, ENFANT DE Z. VANDRY.

Mon Cher Grand Père,

Ma Chère Grande Mère,

Je ne suis pas encore bien savante

dans l'art de parler, mais le cœur n'a pas besoin de recevoir de leçon pour aimer ses parents. Le mien sent qu'il ne lui faut pas d'interprète pour lui inspirer ce qu'il doit vous dire le jour de votre 50ème anniversaire de mariage. Je viens au nom de mes petits cousins et cousines ici présents, qui viennent d'entendre la Sainte Messe pour vous, je viens, dis-je, vous prier de recevoir nos vœux pour votre bonheur et pour votre santé, et permettez, bien Chers Parents, que nous sautions à votre cou pour vous prodiguer nos embrassements qui seront plus éloquents que nos paroles.

POÉSIE

ADRESSEE AUX EPOUX PAR S. BENOIT, Ecr., Ami.

Depuis l'heureux instant de notre mariage,
Claire, on a vu passer déjà cinq fois dix ans !
Et le destin me semble oublier son ouvrage,
Puisqu'on demeure encore au sein de nos enfants.
Oui, sous le poids des ans nos têtes sont blanchies !
Du midi de nos jours les bornes sont franchies !
Mais le ciel nous rattache au séjour des mortels :
Qu'avec reconnaissance on se rende aux autels.

Déjà dans le saint lieu les troupes assemblées
Recherchent du regard le Couple Bienheureux ;
Et les sons de l'airain, en joyeuses volées,
Appellent de leurs voix les amis de tous lieux.
O moment solennel !.....Chacun est dans l'attente !...
A sa marche craintive et quasi-chancelante,
L'esprit indifférent semble se dérouiller :
Le Vieux Couple à l'autel vient de s'agenouiller.

Ciel, reçois en ce jour notre ardente prière !
Nous venons à tes pieds retremper notre foi.
Accorde à nos enfants bonheur et paix entière !
Qu'ils vivent pour t'aimer, ou meurent sous ta loi.
Daigne encore écouter ma voix humble et trem-
[blante.
Quand je les veux bénir ! Et que ta main puissante
Retrace sur leurs fronts l'empreinte de son doigt,
Puisqu'ils sont réunis tous sous ton même toit.

Contemplez, spectateurs, ces Vieillards vénérables
Que les cieux satisfaits présentent à vos yeux !
Ils n'ont point méconnu les décrets immuables ;
Par un décret nouveau la mort a fui loin d'eux.
Aux accents de leurs voix, ah ! mêlons nos prières
Qu'elles montent au ciel ardentes et sincères !
Oui, prions avec eux ! Imitons leur vertu !
Car nul n'est couronné s'il n'a bien combattu.

Vous avez vu souvent s'assombrir les nuages !
Votre heureuse nacelle a bravé les autans.
Vous avez traversé les dangers, les orages !
Et le ciel vous réserve aux vœux de vos enfans.
Noble mère, en vertus à nulle autre seconde,
Tu nous as su montrer les sentiers de ce monde !
Oui, nous suivrons tes pas et contents et joyeux,
Car le bonheur se trouve où l'on est vertueux.

Comme un vieux chêne encore à branches fort [vermeilles,
Vous semblez vous dresser sous le souffle des vents !
Les cantiques pieux enchantent vos oreilles ;
Puissiez-vous être heureux et vivre bien longtemps !
Telle la belle Iris nous annonçant le calme,
Votre paix avec Dieu vous assure la palme !
Et si vos blancs cheveux sont à nos yeux si beaux,
Nous nous sentons heureux d'adoucir vos travaux.

Québec, 30 Avril 1867.

S. Benoit.